



La question de la Propriété Intellectuelle dans le BIM

BENNING Pierre



Bouygues TP

Directeur

Informatique Technique

MINⁿD

Co-Pilote technique



pour les INfrastructures Durables

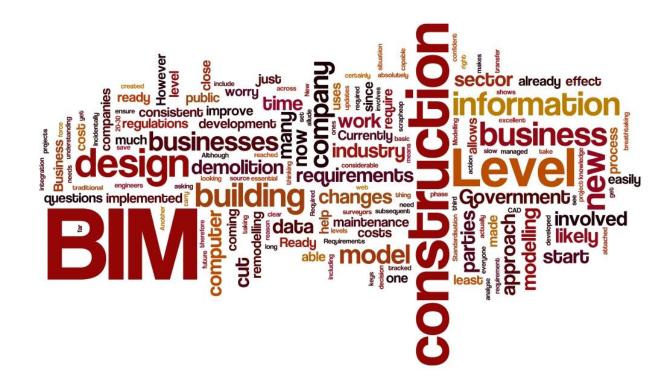


école———	
normale ———	
supérieure———	
paris-saclay	

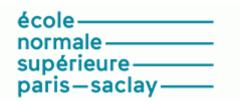
<u>Agenda</u>

- ➤ Projet de recherche MINnD
- ➤ Thème 4: BIM / Aspects contractuels et juridiques
- ➤ BIM et contexte législatif
- ➤BIM et contexte juridique
- **≻**La Propriété Intellectuelle

≻Conclusion









Programme National de Recherche

« Modélisation des INformations INteropérables pour des INfrastructures Durables »

Saison 1: 2014-2018

Modélisation des INformations INteropérables pour les INfrastructures Durables

Saison 2: 2019-2021



Modélisation des INformations INteropérables pour les INfrastructures Durables





MINⁿD S1: 71 Partenaires



















































































































































Thème 4: BIM / Aspects juridiques et contractuels

Participants

Auteur	Organisme
Ayraud Sabine	FNTP
Benning Pierre	Bouygues Travaux Publics
Botrel Elisabeth	ENSGT
Bourcier Danièle	CERSA
Ciribini Angelo	Université Brescia
Cousin Vincent	Processus et Innovation
Demilecamps Louis	Vinci Construction France
Gillet Anne-Lise	FFSA
Lefauconnier Morgane	EGIS
Natchitz Emmanuel	EIVP
Ravier Jean-luc	Vinci Construction France

<u>Enjeux</u>

- Etude nouvelles dispositions juridiques liées au BIM
- Aspects inhérents de la Propriété Intellectuelle
- Impacts sur les Responsabilités



Projet National MINnD

RAPPORT DE RECHERCHE / LIVRABLE

BIM : Aspects juridiques et contractuels

Auteurs / Organismos

Renni-	FNTP	Organismes	
Benning Pierre			
Botrel Elisabeth	Bouygues Travaux Publics ENSGT	Demilecamps Louis	Vinci Com
Bourcier Danièle	CERSA	Lefs	Vinci Construction France
	LENSA	acrouconnier Ma-	
Cousin Vincent D			EIVP
11	rocessus et Innovation	KdVier lean I	2101
Les auteurs remercia.	-1011		Vinci Construction France

Les auteurs remercient aussi, pour leur participation aux réunions et leurs contributions : Thierry Amselek, Valérie Baillat, Danièle Bourcier, Christine Chomette, Caroline Diulein, Philippe Gotteland, Jean-Baptiste Valette, Benjamin Valloire.

Thème de rattachement :

Thème 4

Numéro de rapport (à établir par l'IREX) : xxx N° lettre de commande : xxx

Plateforms collaborative: www.mined.fr
Plateforms collaborative: www.mined.fr
Président DEFMILEARIES
Chefs de Président DEFMILEARIES
Chefs de Projet: Fierr BENNING / Chitrophe CASTAING
Administrative et financière: REX (www.ire.st.) (Chitrophe CASTAING



MINⁿD / Thème 4

Sommaire du livrable



Modélisation des INformations INteropérables pour les INfrastructures Durables

Documents MINnD associés

- Recommandations de mise en place du BIM
- Guide d'application BIM du projet

www.minnd.fr onglet « Publications »

1	Résur	né	4
2	Intro	duction	7
3	Le BII	VI: glossaire et définitions	9
1	Enjeu	x et opportunités	LS
	4.1	Remarques préalables	LS
	4.2	Objectifs visés par la mise en place d'une stratégie BIM	LS
	4.3	Enjeux	
5	Conte	exte législatif, réglementaire et institutionnel	28
	5.1	Le BIM dans la directive européenne Marchés publics	28
	5.2	La transposition nationale	28
	5.3	La prise en compte de la directive INSPIRE	30
	5.4	L'action de l'Etat	35
	5.5	Les travaux du PTNB	36
	5.6	La situation à l'international	11
5	Conse	équences dans les relations contractuelles4	17
	6.1	Le BIM selon le schéma contractuel	17
	6.2	Organiser la mise en place du BIM	58
	6.3	Certification des organisations et des personnes à l'international	50
7	Respo	onsabilité et assurances	54
	7.1	Un outil pour la conception et la réalisation d'un ouvrage	54
	7.2	Un outil générateur d'une nouvelle activité	55
	7.3	Un outil au service des assureurs	57
	7.4	Etat des lieux hors de nos frontières	58
3	Droit	s de la propriété intellectuelle et biens immatériels	70
	8.1	Maquette numérique considérée comme une œuvre	71
	8.2	Maquette Numérique considérée comme une invention	75
	8.3	Maquette numérique considérée comme une base de données	75
	8.4	Les perspectives de l'Open Data	78
	8.5	Conseils et rappels pratiques de mise en œuvre	30
	8.6	Conclusion	31
9	Référ	ences bibliographiques (et liens web)	32



école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

Enjeux juridiques du BIM

- Liens contractuels entre MOA et prestations de MOE et de travaux, éventuellement prestations d'exploitation-maintenance
- Identification en amont des besoins du MOA et des usages attendus du BIM
- Partages des responsabilité des intervenants et pilotage du BIM
- Ordre de priorité en cas de contradiction entre les différents documents:
 - > Entre les supports papier et supports numériques
 - > Entre les maquette numériques
- Droits de Propriété Intellectuelle / Impacts sur les Responsabilités
- Respect des règles du droit de la concurrence





école	_
normale ———	_
supérieure ———	_
paris-saclay-	_

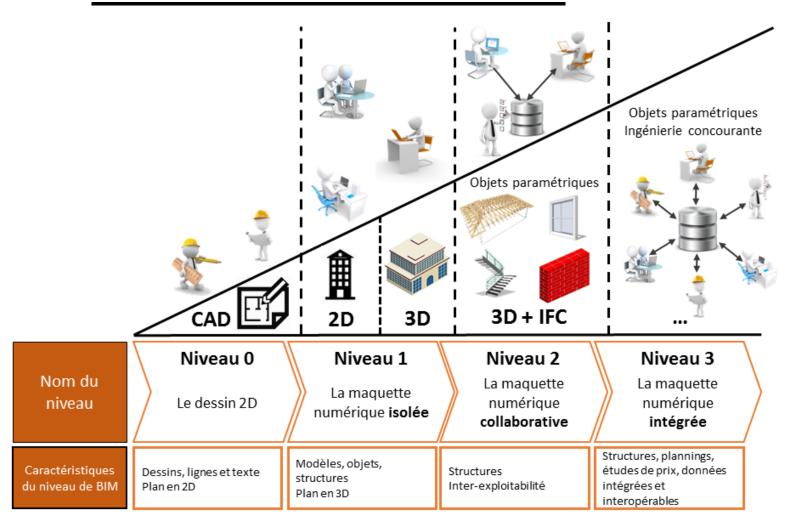
BIM et Contexte juridique

- Elaboration et mise en œuvre de modèles tout au long du cycle de vie de l'ouvrage
- Connaissances très variées \rightarrow Nécessité formalisation et structuration
 - Conformité à des normes
 - Echange entre logiciels sans perte d'information
 - Pérennité dans le temps (exploitations futures)
- Objectifs du BIM par MOA + Exploitant
 - Cadre de travail
 - Objectifs « numériques » fonction du niveau de maturité





Vers le BIM Niveau 3



Avantages du BIM N3

- Modèle unique partagé
- Format neutre
- Serveur centralisé
- Accessible à tous les acteurs
- Pendant tout le cycle de vie

Freins identifiés

- Technologie pas opérationnelle
- Normes pas encore disponibles
- Spécifications contractuelles inexistantes



école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

Contexte Législatif et Règlementaire

- Activité du secteur des infrastructures repose sur Commande Publique
 - Directive européenne « Marchés Publics »
 - Directive européenne INSPIRE (information géographique)



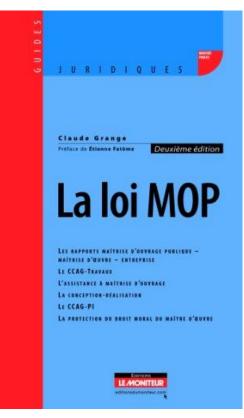
- Notion de **Données Publiques**
 - Information générée dans le cadre d'une mission de service public
 - Donnée publique = satisfait à l'intérêt général
 - Libre accès des données publiques = libre utilisation (fins privées ou commerciales)



Contexte Législatif et Règlementaire

Loi MOP

- Loi du 12 juillet 1985 et décret d'application de 1993
- Marchés publics de travaux
 - Acheteur détermine les besoins
 - Maître d'œuvre réalise les études
 - Entreprise réalise les travaux
 - [Phase d'exploitation non couverte]
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
 - Cahier des charges pour Utilisation du BIM





école	_
normale ———	_
supérieure ———	_
paris-saclay-	_

Contexte Législatif et Règlementaire

Directive INSPIRE

- Directive européenne de 2007 revue en 2014
- Infrastructure d'Information Géographique dans la communauté européenne
- > En faveur de la protection de l'environnement
- > Informations sur modifications apportées à l'environnement





école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

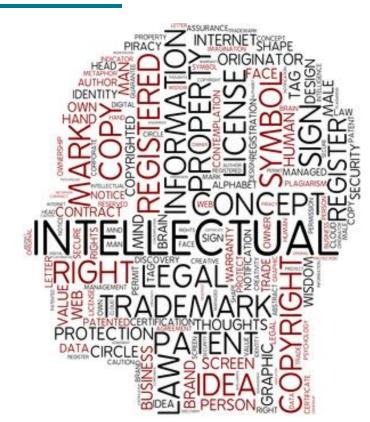
Contexte juridique: Droit de la propriété intellectuelle

Propriété Intellectuelle

- Droit d'auteur
 - Œuvre de l'esprit
 - Création originale
 - Protection de l'œuvre architecturale

[Plans et Notes de calcul: pas protégés par droit d'auteur]

Droit des brevets d'invention et des marques





école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

Contexte juridique: Droit de la propriété intellectuelle

Notion d'œuvre

Œuvre composite

- Œuvre architecturale: Travaux successifs d'architectes et d'artistes
- Œuvre préexistante

Œuvre collective

- Œuvre créée sous l'initiative d'une personne physique ou morale
- Sans possibilité d'attribuer à chaque contributeur un droit distinct sur l'ensemble réalisé

Œuvre de collaboration

Propriété commune des coauteurs





école	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

Contexte juridique: Droit de la propriété intellectuelle

Droit des bases de données

Base de données

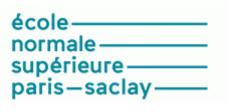
- Recueil de données indépendantes
- Données disposées de manière méthodique
- Données individuellement accessibles par moyens électroniques

• Droit européen des bases de données

- Etabli en mars 1996 (vision statique)
- Big data = Vision dynamique (non pris en compte actuellement)









Pistes de réflexion

La question de la propriété intellectuelle dans le BIM

Pierre Benning (Bouygues Travaux Publics), Sabine Ayraud (FNTP), Vincent Cousin (Processus & Innovation), Louis Demilecamps (MINND)

Abstract

We propose a study of the consequences in law of the adoption of BIM approaches in the questions we ask as actors in the construction We propose a study of the consequences in law of the adoption of BIM approaches in industry. concern the ownership of the data and of the models that are created between the engineering and construction companies. The questions we ask, as actors in the construction industry, concern the ownership of the data and of the models that are created between the across during the produces of the construction of the models also introduces know. Industry, concern the ownership of the data and of the models that are created between the different actors during the project. A company that creates its models also introduces knownership to reuse them beyond the project. How can companies protect their data as different actors during the project. A company that creates its models also introduces knownart of RIM2 What is the impact of changes introduced by RIM on contracts? In which legal how. It may wish to reuse them beyond the project. How can companies protect their data as part of BIM? What is the impact of changes introduced by BIM on contracts? In which legal should we interpret the new processes and exchanges between the actors of the part of BIM? What is the impact of changes introduced by BIM on contracts? In which legal not be specifically the final principle of the principle and more specifically the right of frameworks should we interpret the new processes and exchanges between the actors of the author and the right of the data bases developer. We explore what this part of the law can BIM process? We, for our part, have identified the IP rights and more specifically the right of the data bases developer. We explore what this part of the law can the avolution of the law and the the author and the right of the data bases developer. We explore what this part of the law can aspects mobilized by dinitalization in a BIM approach.

Nous proposons une étude des conséquences en droit de l'adoption de démarches BIM dans les autrenrices d'innénierie et de construction. Les auestions aue nous nosons en tant Nous proposons une étude des consèquences en droit de l'adoption de demarches billi dans les entreprises d'ingénierie et de construction. Les questions que nous posons, en tant arronniété des données et des modèles aui sont créés les entreprises d'ingénierie et de construction. Les questions que nous posons, en tant per de la filière BTP concernent la propriété des données et des modèles qui sont créés qui sont créés modèles v introduit qu'acteurs de la filière BTP concernent la propriété des données et des modeles qui sont crees entre les différents acteurs pendant le projet. Une entreprise qui crée ses modèles qui sont crees au-delà du projet. Comment les entre les différents acteurs pendant le projet. Une entreprise qui crée ses modèles y introduit of entreprises neuvent-elles protéger leurs données dans le cadre du RIM 2 Quel est l'impact des aussi du savoir-faire. Elle peut souhaîter les réutiliser au-dela du projet. Comment les changements introduits par le BIM sur les contrats ? Dans quels cadres inridiques faut-il entreprises peuvent-elles protèger leurs données dans le cadre du BIM ? Quel est l'impact des changements introduits par le BIM sur les contrats ? Dans quels cadres juridiques faut-il noccessing par le cadres juridiques faut-il accessing RIM ? Mones changements introduits par le BIM sur les contrats ? Dans quels cadres juridiques faut-il interpréter les nouveaux processus et échanges entre les acteurs du processus BIM ? Nous processus BIM ? Nous précisément interpréter les nouveaux processus et échanges entre les acteurs du processus BIM ? Nous avons, pour notre part, identifié la problématique de la propriété intellectuelle, plus précisément du droit des producteurs de bases de données Nous explorons ce que avons, pour notre part, identine la problematique de la propriete intellectuelle, plus precisement du droit d'auteur et du droit des producteurs de bases de données. Nous explorons ce que nous faisons des propositions concernant du droit d'auteur et du droit des producteurs de bases de données. Nous explorons ce que l'évolution du droit peut apporter au BIM et nous faisons des propositions concernant la mise en pratique des aspects iuridiques mobilisés par le Cette partie du droit peut apporter au BIM et nous Talsons des propositions concernant la mise en pratique des aspects juridiques mobilisés par le Keywords

Intellectual Property, Data Law, Works Law, BIM Approach Guide Mots clefs

Propriété Intellectuelle, droit des données, droit des œuvres, guide démarche BIM

« La question de la Propriété Intellectuelle dans le BIM »

contribute du line right of the data bases and exchanges between the 2 proposals regarding the evolution of the legal aspects mobilized by digitalization in a BIM approach.

Nous proposons une ét.

Nous proposons une ét.

Nous proposons une ét.

Nous proposons une ét.

Auteurs

- AYRAUD Sabine (FNTP)
- COUSIN Vincent (Processus & Innovation)
- DEMILECAMPS Louis (MINnD)
- BENNING Pierre (Bouygues TP)
- + TEULIER Régine (COGNILOG)



école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

BIM et Savoir-Faire

- BIM
 - Modèles 3D: Géométrie et Propriétés affectées aux objets
 - Processus (gestion, validation, décision...)
 - Mais aussi Savoir-Faire (optimisations, techniques spécifiques, méthodes constructives...)
- > Savoir-faire
 - Réutilisation possible sur autres projets
 - Protection des données ?
 - Impact sur les contrats ?
- Propriété Intellectuelle
 - Droit d'auteur
 - Droit des bases de données





école	
normale ———	
supérieure ———	
paris-saclay	

Propriété Intellectuelle

Préconisations

- Propriété de la maquette : Régime de copropriété (Œuvre de collaboration)
- Partage des responsabilités: Convention BIM + Plan de mise en Œuvre du BIM
- Maquette protégée par le droit d'auteur
- Bénéfices attendus maximisés si Maître d'Ouvrage à l'origine du déploiement du BIM
- Utilisation Formats neutres ouverts (IFC), pas de formats natifs propriétaires
- Dispositions détaillées dans le CCAP du marché



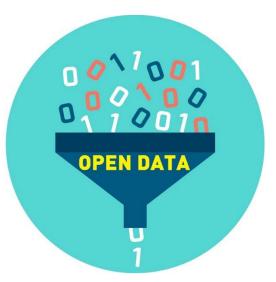


école	
normale ———	
supérieure ———	
paris—saclay——	

Base de données

Préconisations

- Maquette numérique = Base de données
 - Protection par le droit d'auteur
 - Protection par le droit des producteurs de la maquette
- Différenciation Données publiques (Open Data) / Données privées
 - Régime des données établi dès DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)



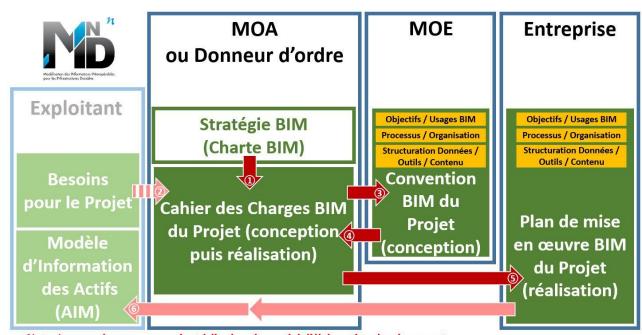


école———	
normale ———	
supérieure ———	
paris-saclay	

Conseils à la MOA

Préconisations

- Documents pour la mise en place du BIM
- Initialisation du BIM par la MOA (CCAP ou CCTP)
- Recours à un CDE (Environnement Commun de Données)
- Rôles des équipes de BIM Management
- Guide de recommandations pour l'établissement de Conventions BIM



Note: Les numéros correspondent à l'ordre séquentiel d'élaboration des documents



école———
normale ———
supérieure ———
paris—saclay——

Conclusion

De Conseils généraux...

- ... à un Guide de mise en place d'une démarche BIM
 - ➤ Clausier juridique (adapté au contrat du projet)
- Recherche à approfondir
 - ➤ Retours d'expérience
- Enjeux de la propriété de la donnée
 - ➤ Adaptés au Secteur de la Construction
 - > Adaptés aux grands volumes de Données Partagées
 - >Adaptés à la Collaboration intensifiée entre les partenaires



But: Sauvegarde des savoir-faire et de la compétitivité



La question de la Propriété Intellectuelle dans le BIM

BENNING Pierre







pour les INfrastructures Durables